

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME DIX-HUITIÈME

1899

LYON
H. GEORG, LIBRAIRE
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS
MASSON & C^{ie}, LIBRAIRES
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1900

entièrement, car nous n'avons pu nous rendre compte à travers les tissus superficiels de l'état du petit pectoral et du sous-clavier, le système mastoïdo-huméral (épisternal, deltoïde, faisceaux antérieurs du trapèze, faisceaux claviculaires du sterno-cléido-mastoïdien) étant indemne ! Le faisceau claviculaire possède donc une certaine indépendance à l'égard du grand pectoral proprement dit.

Le cas serait encore plus probant si les faisceaux claviculaires, seuls restés à gauche de ce qu'il est convenu d'appeler en anatomie descriptive humaine le grand pectoral, s'étaient confondus avec les faisceaux antérieurs du deltoïde sur tout leur trajet, réalisant ainsi la cohésion de toute la partie inférieure du système mastoïdo-huméral. Il n'en était malheureusement pas ainsi chez notre sujet, mais la chose n'est point rare et les anthropotomistes en citent de nombreux cas. (Voir Testut et Ledouble, *loc. cit.*)

COMMUNICATION

AU SUJET DE L'HÉRÉDITÉ DE LA GROSSESSE GÉMELLAIRE

PAR M. MAYET

A diverses reprises, notre Société s'est occupée de la gémellité, et vous avez encore présente à la mémoire l'intéressante discussion qui s'engagea en 1897 après la présentation par M. le professeur Lacassagne d'une thèse faite sous sa direction : celle du Dr Dejoyan sur *la Grossesse double au point de vue médico-légal*.

Il y a un an, j'ai attiré de nouveau votre attention sur le même sujet et aujourd'hui, permettez-moi de vous faire part — sans aucun commentaire — du résultat des recherches du Dr J.-A. Lop, de Marseille, sur l'hérédité de la grossesse gémellaire.

Admise sans conteste par certains auteurs — il y a des familles qui ont pour ainsi dire le privilège des grossesses multiples — l'influence de l'hérédité sur la gémellité est discutée par d'autres.

De l'enquête à laquelle s'est livré M. Lop, et qui a été faite aussi soigneusement que possible, il semblerait résulter que l'influence de l'hérédité sur les grossesses doubles est faible.

Sauf les cas d'hérédité maternelle qui se sont rencontrés treize fois, les cas où l'hérédité est nulle sont en majorité.

Sur quatre-vingt-deux observations, nous trouvons en effet :

Hérédité maternelle directe, mère jumelle.	13
— paternelle — père jumeau.	7
— ancestrale, grand-père du mari	2
— — grand'mère du mari	1
— — grand'mère de la femme	3
— — grand-père de la femme	9
Sans hérédité.	47

De toutes les influences, l'hérédité maternelle est certainement celle qui est le mieux démontrée. L'influence masculine, qui peut surprendre, est cependant non douteuse, mais moins fréquente que la première.

Enfin, parmi les observations de M. Lop, quatre méritent surtout d'attirer l'attention :

I. — Primipare, trente et un ans, accouchement avant terme de deux jumeaux sexe masculin.

Sa mère était jumelle et a eu deux grossesses gémeillaires.

Sa sœur aînée a eu, de deux maris différents, quatre fois des jumeaux, dont trois fois des garçons et une fois des filles.

Son frère est marié à une femme de dix-neuf ans qui, n'ayant rien dans son hérédité, a eu trois grossesses doubles qui ne sont pas arrivées à terme.

II. — Multipare, trois grossesses doubles, une simple.

Sa mère a eu deux jumeaux, la sœur de sa mère deux jumeaux ; la grand'mère quatre grossesses doubles et une triple.

La fille de ma cliente a eu un avortement gémeillaire à cinq mois.

III. — Multipare. Fille d'une grossesse triple ; a eu une première

grossesse triple à dix-neuf ans, qui s'est interrompue au septième mois, puis une deuxième grossesse double à trente-quatre ans, terminée à huit mois.

IV. — Multipare. Fille d'un père jumeau et d'une mère jumelle ; a eu trois grossesses doubles.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

L'un des Secrétaires : Lucien MAYET.